

Procès-verbal du Conseil d'Établissement

Vendredi 26 juin 2015

Présents

Membres à voix consultative :

Pascal Bourdon, conseiller consulaire
Pierre-Olivier Bousquet, conseiller consulaire,
Stéphane Etcheverry, conseiller consulaire.

Membres de droit:

Richard Buty, Proviseur adjoint-Collège; Patrick Bonnefoy, Directeur de l'école maternelle, Dominique Collado, Directrice de l'école élémentaire ; Joëlle Emorine, Proviseur; Marc Guillen, Directeur administratif et financier ; Olivier Rubiera, Proviseur adjoint-Lycée, Olga Tugues, CPE-Lycée.

Personnels d'enseignement, d'éducation et de surveillance:

Christine Arrieta, Jeanne-Hélène Faucheux, Estrella Gorjon, Virginie Irigoien, Carmen Marco, Guy Sabatier.

Personnels administratif et de service:

Silvia Dussart, Zeanaida Massaccesi.

Parents:

Veronica Carreras, Baudouin de Marcellus, Marta Climent, Maud Huillet, Mireia Valls.

Élèves:

Neil Seghier.

Invités:

Lidia Crespo, Directrice technique des études espagnoles.

Excusés:

Alain Fohr, conseiller de coopération et d'action culturelle
Edouard Beslay, consul général de France à Barcelone
Raphaël Chambat, conseiller consulaire
Renaud Le Berre, conseiller consulaire
Philippe Ogonowski, conseiller consulaire
Raphael Bonet, élève élu représentant des élèves.

Dès l'ouverture de séance, la représentante SNUipp Jeanne-Hélène Faucheux lit, au nom de tous les syndicats représentés, une déclaration préalable. (Voir document annexe).

1. Approbation du procès-verbal du Conseil d'Établissement du 24 mars 2015.

Après modification du nom des présents (voir version sur site), et la précision de "indemnité statutaire" pour les professeurs d'EPS (p.2), le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

2. Ordre du jour

Il est approuvé à l'unanimité avec rajout de la carte des expatriés.

3. Bilan 2014/2015 /Rentrée 2015/2016 /Structures, projets et recrutements

↓ a/ Résultats des examens

Baccalauréat

Général

				TB	B	AB	%total
TS	113	113	100%	41 (36,3%)	34	21	84,95%
TL	24	24	100%	8 (33,3%)	6	8	91,66%
TES	66	66	100%	13 (19,7%)	26	19	87,87%
Total	203	203	100%	62	66	48	86,69%

Baccalauréat

Technologique

				AB
T-STG	26	25	96,15%	52%
Total	26	25	96,15%	52%

Brevet des collèges

	Présents	Admis	Mentions			% Mentions
			T B	B	A B	81,5
3ème	208	205	4 1	6 4	62	

↓ b/ Formation continue

- Présentation du bilan annuel 2014/2015/ Document annexe.
- Proposition de stages internes pour 2015/2016/ Document annexe.
 - ✓ Enseigner les langues par le théâtre pour améliorer les performances de l'élève dans les 5 activités langagières. (Catherine St JEAN).
 - ✓ Orientation : échanges et analyse de pratiques. (SORES/ AEFÉ)
 - ✓ La photographie d'information en classe. (Photojournalisme ; Christian TURE).

- ✓ TICE et langues : approfondissement des techniques et outils pour élaborer des scénarios pédagogiques efficaces (Formateurs de l'Académie de Toulouse en anglais et espagnol-catalan).
- ✓ Techniques vocales en catalan et espagnol. (Seconde partie par formateurs locaux)
- ✓ Formation à l'atelier d'écriture (Marie-Francine RENOUARD).

⬇ c/ **Bilan des actions de santé 2014/2015** (document annexe)

Le docteur Orta présente toutes les actions menées par le service de santé.

Le protocole « harcèlement » élaboré par un groupe du CESC sera présenté au premier conseil d'établissement de septembre. Ce protocole présente la particularité de mixer de façon harmonieuse des textes des BO français et des textes officiels catalans.

⬇ d / **Structures 2015/2016** (diaporama) et informations sur les moyens et horaires pour l'année prochaine.

- ✓ Au primaire, en 2014/2015, deux heures de concertation ont été accordées à l'équipe d'espagnol et de catalan pour que les doublettes soient mises en place. En maternelle le dispositif fonctionne. A l'élémentaire, seule une enseignante de langues s'est engagée dans le dispositif avec les professeurs des classes. Le LFB est le seul établissement de la péninsule à ne pas avoir mis en place les doublettes de façon généralisée. Les deux heures de concertation sont maintenues pour l'année prochaine. Si les doublettes ne sont pas mises en place en janvier 2016, la concertation se réduit à une heure en 2016/2017.
- ✓ Au collège, les parents vont recevoir une information sur la modification de l'amplitude horaire le MARDI pour les élèves de troisième. **Les cours se termineront à 18h pour toutes les classes le mardi.** Cette modification est la conséquence de l'augmentation du nombre de classes.
- ✓ L'AEFE a confirmé la mise en application du décret du 20 août 2014.
 - Les premières chaires sont supprimées au cycle terminal et remplacées par des pondérations.
 - Des indemnités sont attribuées pour missions particulières. Les professeurs ont communiqué au chef d'établissement leurs lettres de mission. Elles sont validées pour une année. Un bilan écrit des missions sera présenté en fin d'année scolaire.
 - Concernant la concertation pour le programme intégré d'histoire géographie, l'AEFE tranchera sur les modalités de paiement. Seules les heures face à élèves devant être incluses dans les services et HSA, il est proposé pour l'année prochaine qu'elles soient payées en IMP à raison d'une IMP au taux 2 par professeur et par classe. Si l'AEFE décidait d'heures de décharge, ce serait alors payé en HS.
 - Une représentante du SNES intervient concernant ce décret et le possible paiement d'IMP pour l'organisation et l'accompagnement de voyages. Le proviseur répond qu'il faudra établir des critères d'attribution et de montant et que cela peut faire l'objet d'une réflexion en conseil pédagogique.

✚ e/ Projets

- ✓ Écriture du futur projet d'établissement 2015/2018. A la demande des professeurs du secondaire un axe fort devra être consacré à l'éducation à la citoyenneté. Les parents seront associés à cette réflexion qui pourrait entraîner des modifications du règlement intérieur.
- ✓ Des **Actions Pédagogiques Pilotes (APP)** et une **Action Pilote Orientation** ont été déposées ainsi que les demandes de subventions inhérentes à ces projets.
 - *Semaine de la littérature de jeunesse à la maternelle.* (Primaire car quelques classes de l'élémentaire seront concernées).
 - *Parcours artistique, lire, écrire, créer des images.* (Élémentaire, travail autour de la photographie).
 - *Le LFB, établissement précurseur dans la mise en place du Brevet d'Initiation Aéronautique.* Présentation du projet par le proviseur adjoint de lycée car il concerne le niveau de seconde (voir document annexe).
 - *Photojournalisme et mémoire/ Vivre le chemin de l'exile et réaliser un reportage à la manière des photos journalistes de l'époque.*
 - *Lire les contemporains* (APP Monde AEF, équipe de lettres).
 - *Le festival du court métrage scientifique de la zone ibérique* (APP de Zone).
 - *DANCING FLOOR/ L'interdisciplinarité autour du liège et de la création artistique au futur cycle 3* (Projet proposé par l'artiste Catie de Balmann).
 - *Création d'une WEB radio / Construire le chemin de la radio existante au LFB vers une WEB radio.*
 - *L'ORIENTATION au LFB/Forum des formations françaises / Tissage de liens privilégiés avec l'université de Perpignan. Carrefour des métiers.*
- ✓ Présentation du protocole pour la **pratique adaptée en EPS**. Le protocole reçoit un avis favorable des membres du conseil d'établissement.

4. Bilan synthétique des conseils d'école du primaire

Ils sont présentés par le directeur de maternelle et par la directrice de l'élémentaire. Les procès - verbaux sont accessibles sur le site.

5. Carte des emplois d'expatriés

La proposition du maintien de la carte des emplois des personnels expatriés pour la rentrée 2016 reçoit un avis favorable du conseil d'établissement. Sont concernés le poste d'Enseignant à Mission de Conseil Pédagogique d'anglais et celui de Directeur Administratif et Financier.

6. Projets de voyages avec nuitée(s), (projet pédagogique, date et budget prévisionnel)

Les projets sont présentés et reçoivent un avis du conseil d'établissement. Sur 15 voyages présentés, 14 reçoivent l'avis favorable, certains à condition que les parents des classes concernées soient d'accord (Voir document).

7. Tarifs 2016/2017

Le directeur Administratif et Financier informe que les augmentations suivantes seront proposées à la Directrice de l'AEFE :

- 2% pour les frais de scolarité,
- 1,5% pour les frais de demi-pension.

Les représentants des parents expriment leur désaccord avec ces augmentations et souhaitent que leurs propos soient portés au procès-verbal.

8. Informations sur les travaux de l'été

- Flocage du troisième étage de l'aile Tennis et du corps central, ainsi que la réfection du couloir et la réhabilitation des salles de cours de ces étages.
- Finalisation de la salle DRAVET qui deviendra ainsi une vraie salle polyvalente.
- Quelques modifications dans les bureaux administratifs (transformation du bureau de Sylvie Baguet en salle de classe).

9. Questions diverses

- Des représentants du primaire :

1. Navette

La création d'un service de navette pour assurer le transport des enfants de PEDRALBES à MUNNER peut-elle être envisagée ? Cela existe déjà. C'est un service payant proposé par l'APE.

Il s'agit en fait d'une demande pour un retour le soir de PEDRALBES sur MUNNER. Trop peu d'élèves seraient concernés. Ça n'est donc pas possible.

2. Cour de récréation

- *La cour des pins est en mauvais état. Elle accueille 14 classes de l'élémentaire. Les structures en bois sont inadaptées voire dangereuses. Le sol n'est pas de niveau et quand il pleut, il y a une grande flaque d'eau pendant plusieurs jours. Nous demandons donc que la rénovation de la cour des pins soit prévue dans les travaux à venir.*

Il sera tenu compte de cette demande dans des travaux futurs.

- *La cour du haut est très ensoleillée sur le temps du midi. L'installation d'une zone d'ombre peut-elle être envisagée ? Il faut effectivement réfléchir à une zone ombragée. Nous en parlerons à l'AEFE lors de la visite du 1^{er} juillet.*

3. Fontaines à eau

- *Nos collègues de GS souhaiteraient qu'une fontaine à eau soit installée dans la cour de récréation des GS. Une demande a déjà été transmise à M. Mathiou. C'est donc noté.*

- *Des collègues de l'élémentaire souhaiteraient qu'une fontaine à eau soit installée dans la salle des maîtres dans laquelle il y a un distributeur d'eau payant. Ce sera fait.*

4. Effectifs

Début juin, plusieurs classes de l'élémentaire affichent des effectifs de 29/30 élèves à la rentrée prochaine. La directrice nous a assuré que les inscriptions sont bloquées pour ces classes-là. Quelles garanties avons-nous de ne pas voir ces effectifs s'alourdir à la rentrée ? La garantie serait qu'on ne nous impose pas des élèves.

5. Lettre de réinscription

Fin mai, début juin, nos élèves nous ont remis une « lettre de réinscription ». Peut-on avoir quelques informations sur ce nouveau formulaire ? C'est un formulaire proposé par un avocat pour protéger l'établissement.

- Des représentants élus du SNES :

A quelle date le protocole récapitulant les démarches administratives que les enseignants doivent accomplir en cas de voyage scolaire leur sera-t-il communiqué ? En septembre 2015.

Peut-on envisager un service d'astreinte en informatique pendant la période des conseils de classe (et les quelques jours qui précèdent) pour éviter des situations de chaos comme celle vécue dernièrement ? Un tel service n'aurait rien changé puisqu'il s'est agi d'un problème émanant de lts'learning.

- Des personnels locaux

Est-ce que l'établissement pourrait prévoir l'insonorisation des salles c207, c208 et c209 ?

L'insonorisation de ces salles sera envisagée lors de la réfection du couloir comme le prévoit le projet de flocage des poutres métalliques du bâtiment.

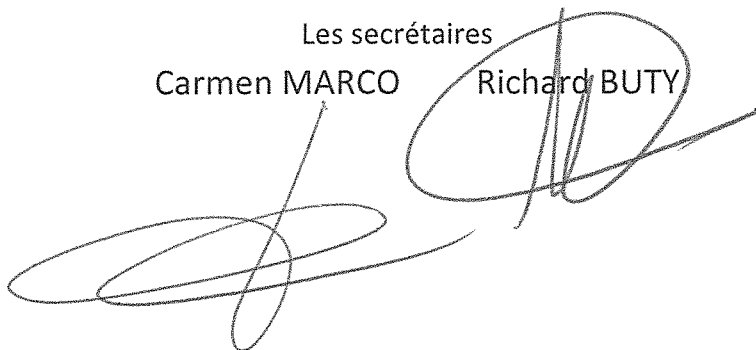
Le Proviseur clôture le conseil d'établissement à 21 heures.

Le président
Joelle EMORINE

Les secrétaires

Carmen MARCO

Richard BUTY

The image shows two handwritten signatures in black ink. The signature on the left is for Carmen MARCO, and the signature on the right is for Richard BUTY. Both signatures are stylized and somewhat abstract.

Le SNUIPP-FSU souhaite revenir sur le point traité dans le paragraphe 3.d concernant la mise en place des doublettes à l'école primaire et les horaires des professeurs d'espagnol/catalan . Ce point a été l'objet lors du dernier CE d'un débat contradictoire qui ne figure aucunement retranscrit dans le PV.

Les représentants du SNUipp-FSU demandent que les arguments manquants qui avaient été apportés lors du CE du 26 juin 2015 puissent figurer dans le PV.

Arguments de contestation qui manquent et qui ont été apportés par les représentants du Personnel Enseignant :

- Aucune des nombreuses demandes de réunion avec les collègues de langues (esp-cat) n'ont été honorées par la Direction
- une seule réunion a eu lieu en mars 2015 pour réaliser une programmation pour des doublettes
- A aucun moment avant cette réunion qui s'est tenue en mars, le projet de doublette a été présenté et débattu, en conseil des maîtres.
- le fonctionnement "un référent-une langue", mis en place par la Direction au 1er septembre 2014 sans aucune concertation ni communication préalable avec les enseignants de castillan/catalan, rend très complexe les emplois du temps, le nombre d'élèves à accompagner est devenu considérable; Compte tenu de la taille de l'équipe enseignante, du nombre d'élèves suivis par un seul et même enseignant de castillan/catalan, des horaires décalés (cycle2 et 3), la mise en place des doublettes est un dispositif extrêmement lourd à mettre en place.
- Si en maternelle, les doublettes semblent fonctionner, l'école étant beaucoup plus petite et le concept « 1 enseignant 1 langue » pas encore généralisé à tous les niveaux de la maternelle, cela ne veut pas dire que le modèle sera applicable à l'échelle de l'élémentaire.
- les horaires hebdomadaires 25+2 sont ceux de tous les enseignants de français. Ceci n'est pas le cas pour tous les enseignants de castillan/catalan.
- Les enseignants sont toujours dans l'attente d'un bilan en conseil des maîtres de l'organisation de l'enseignement "1 référent-1 langue" en castillan et catalan

Les enseignants demandent :

- l'instauration d'un dialogue entre l'équipe enseignante et la nouvelle direction pour la mise en place des doublettes à l'élémentaire. Il s'agit bien là d'un réel travail à construire en équipe.
- que puisse être organisée une réunion-bilan sur le dispositif « un référent-une langue » (bilan qui n'a pas jamais eu lieu l'an dernier)
- que les horaires entre professeurs de français et professeurs de castillan/catalan soient les mêmes : soit 25h (devant élèves) + 2h (concertation) ce qui n'est pas le cas en élémentaire depuis septembre 2015.